



Sars et Rosières, le 19 octobre 2020

Objet : information REACH (Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals)

Cher client,

La société SUNDIS, en tant que fabricant, distributeur d'articles plastiques, est consciente de vos préoccupations concernant la législation REACH. Notre première priorité est de satisfaire nos obligations légales dans le cadre de REACH.

Nous avons vérifié avec nos fournisseurs que toutes substances utilisées dans la fabrication des articles et matières qu'ils nous vendent ont été préenregistrées puisque, comme vous le savez, à la date du **1^{er} décembre 2008**, une substance qui n'a pas fait l'objet d'un pré-enregistrement ne peut plus être commercialisée dans l'espace Européen.

Cette conformité à REACH est de la responsabilité du vendeur de substance, c'est-à-dire de nos fournisseurs.

Nos fournisseurs nous ont garanti ne pas utiliser ou incorporer intentionnellement dans des quantités au-delà des limites applicables tout produit inscrit par l'ECHA comme « Substances of Very High Concern (SVHC) ».

A ce jour, aucune substance jugée comme extrêmement préoccupante par l'Agence Européenne (ECHA) n'est utilisée dans la composition de nos produits et de nos emballages (dernière mise à jour du 25/06/2020 – 209 substances).

A ce jour, nos articles ne contiennent pas l'un des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) mentionnés dans le règlement (UE) N dans des concentrations supérieures à 1mg/kg.

Nous rappelons que toutes les substances utilisées dans la fabrication des articles de SUNDIS ainsi que les emballages sont achetées à l'intérieur de l'Union Européenne.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, cher Client, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Karim MEJDI
Directeur de production